Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260511-DELIB202632-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 mai 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 11 mai 2026 à 18 h 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe PLOUZANÉ, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Mme Anne GEORGELIN – M. Philippe ROMAND - Mme Sabine MOUILLÉ – M. Jean-François PRÉ – M. Florian BARTHS – Mme Sara ZAMOJSKI – M. Benoît JOSEPH – Mme Aurélie SAUVAGET - Mme Clémentine MIGNOT – M. Laurent QUINTIN – M. Ludovic LE BRAS.

Pouvoirs :

Mme Cécile BOUREL qui a donné pouvoir à M. Philippe PLOUZANÉ
M. Loïc JESTIN qui a donné pouvoir à M. Jean-François PRÉ
Mme Sabrina MORVAN qui a donné pouvoir à M. Laurent QUINTIN

Date de la convocation : 05/05/2026.
Date d'affichage de la convocation : 05/05/2026.
Secrétaire de séance : Mme Anne GEORGELIN.

Délibération 32_2026 : Désignation du membre de la CLECT – CCPL

Par délibération en date du le conseil communautaire de la CCPL a délibéré en vue de la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour le mandat 2026-2032. Elle est constituée de 19 membres, soit un représentant par commune.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité lorsque cela est nécessaire.

A ce titre, elle :
- définit la méthode d'évaluation des charges transférées,
- donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation,
- rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260511-DELIB202632-DE

Il convient à présent de procéder à la désignation du représentant de la commune de Commana. Il est rappelé que le représentant est obligatoirement un conseiller municipal.

Il est demandé au conseil Municipal Le conseil municipal de désigner un membre du conseil municipal pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

M. Philippe PLOUZANÉ, Maire propose de désigner Mme Anne GEORGELIN.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désigne Mme Anne GEORGELIN pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe PLOUZANÉ.



Le secrétaire de séance
Anne GEORGELIN.

